

PROCEDURE DE POSITIONNEMENT DES CANDIDATS

Objet : Mettre en œuvre une évaluation initiale du niveau et des besoins des candidats afin de personnaliser leur parcours de formation en fonction de leurs compétences et de leurs objectifs.

1. Définition et Objectif du Positionnement

Le positionnement est une évaluation réalisée avant l'entrée en formation qui permet de :

- Déterminer le niveau initial du candidat.
- Identifier ses besoins en apprentissage (théorie et pratique).
- Adapter le parcours pédagogique en fonction des compétences déjà acquises.

L'objectif est de personnaliser la formation pour optimiser les chances de réussite du candidat à l'examen du permis de conduire.

2. Étapes de la Procédure de Positionnement

Le procédé de positionnement se déroule en trois étapes principales :

a. Entretien de Pré-inscription

L'entretien de pré-inscription est un moment d'échange entre le candidat et le formateur, **M. AZIZI Mohammed**, qui permet d'identifier :

- L'expérience préalable du candidat en conduite (s'il en a déjà).
- Sa connaissance des règles de sécurité routière et du Code de la route.
- Ses objectifs personnels et professionnels (permis B, conduite accompagnée, conduite supervisée).

Cet entretien dure environ **30 minutes** et se déroule dans les locaux de l'auto-école.

b. Évaluation Théorique Initiale

Pour les candidats qui n'ont pas encore passé l'examen du Code de la route, une évaluation théorique est proposée. Elle comprend :

- Un **test de Code** de 40 questions, réalisé sur tablette, qui permet d'évaluer la compréhension des règles de circulation, de signalisation et des comportements de sécurité.
- Une **analyse des erreurs** par le formateur afin d'identifier les thèmes nécessitant un renforcement (ex : priorité, signalisation, risques spécifiques).

Cette évaluation permet de situer le candidat par rapport aux exigences de l'examen

théorique.

c. **Évaluation Pratique Initiale**

Pour les candidats ayant une expérience préalable de conduite ou souhaitant évaluer leurs aptitudes pratiques :

- Une **séance de conduite initiale** est proposée (environ 1 heure).
- Le formateur évalue les compétences pratiques du candidat (manœuvres de base, respect des distances, adaptation de la vitesse, observation et anticipation).
- Cette évaluation permet de repérer les acquis et de définir le volume d'heures de conduite nécessaire pour atteindre le niveau requis pour l'examen pratique.

3. **Formalisation des Résultats du Positionnement**

À la suite des évaluations théorique et pratique, le formateur rédige un **rapport de positionnement** comprenant :

- Les compétences acquises et les besoins de progression.
- Les recommandations pour le parcours de formation (nombre d'heures de théorie et de pratique nécessaires).
- Un programme personnalisé proposé au candidat, incluant les étapes de révision du Code et les séances de conduite.

Ce rapport est partagé avec le candidat et permet de valider ensemble le parcours de formation le mieux adapté.

4. **Accès au Document et Transparence**

Le procédé de positionnement est mis à la disposition du public et peut être consulté :

- En présentiel dans les locaux de l'auto-école.
- Sur le site internet : www.autoecoleenrouelibre.fr.
- Sur simple demande par email à agence@autoecoleenrouelibre.fr.

Engagement Qualité

AUTO ECOLE EN ROUE LIBRE s'engage à garantir la qualité de la formation en adaptant chaque parcours pédagogique aux besoins individuels des candidats. Cette démarche assure que chaque candidat dispose des outils et du soutien nécessaires pour progresser efficacement vers l'obtention de son permis de conduire.